Juin 2009. Essais britanniques

Les vétérans du nucléaire gagnent un droit de poursuite

Le système judiciaire britannique est différent du système français en ce sens qu'il faut qu'un juge se prononce pour qu'un plaignant puisse attaquer une autorité gouvernementale devant les tribunaux. Le 5 juin 2009, la Haute Cour de Justice britannique a statué et donne droit aux vétérans des essais nucléaires d'exercer des poursuites contre le ministère de la défense.

Les documents ci-après ont été communiqués et traduits par M. Jacques Troquet, membre de l'Aven résidant au Royaume-Uni.

BBC NEWS du 5 juin 2009 :

Les anciens militaires qui ont participé aux essais nucléaires dans les années 1950 ont gagné le droit de poursuivre en justice le Gouvernement pour obtenir des compensations.

Plus de 1000 hommes ainsi que leurs familles affirment avoir souffert de sérieux problèmes de santé à la suite des essais nucléaires conduits dans le Pacifique sud.

Le jugement rendu par la Haute Cour de Justice statue que le Gouvernement devra faire face à une très large action de recours des vétérans, dont le montant global peut être évalué à des millions de livres sterling. Le ministère de la Défense (MOD) avait argumenté que tous ces recours étaient présentés trop tardivement.

Les vétérans réclament des compensations pour des maladies incluant cancers, problèmes dermatologiques, problèmes de fertilité, qui selon eux sont des conséquences d'une exposition aux radiations pendant les essais nucléaires.

Le MOD a répondu qu'il compenserait lorsque sa responsabilité serait prouvée, mais il continue de contester la validité des recours qui, selon lui, sont présentés trop tard et de ce fait, sont prescrits.

Dans son jugement, le juge Foskett a rejeté l'argument en défense du MOD niant toute forme de négligence et avançant que tous les recours engagés sont voués à l'échec sur le principe de causalité.

Le juge de la Haute Cour a simplement refusé de d'ordonner un non-lieu en ajoutant que la nature des maladies et infirmités en question était le résultat d'évidences et que seul un juge qui préside à un procès et entend tous les arguments présentés par les parties concernées peut trancher.

Mort ou introuvable

Le juge Foskett ajouta que, selon un principe d'équité, tout vétéran qui a la conviction que ses problèmes de santé, son infirmité ou sa maladie sont attribuables à sa présence lors des essais nucléaires et que cette conviction est elle-même appuyée par des évidences de sources scientifiques et médicales dont nul ne saurait remettre en cause l'apparente réputation, devrait avoir le droit de se présenter devant un tribunal.

Le juge a admis qu'il ne soit pas possible pour le MOD de faire citer comme témoins tous ceux qui étaient responsables de la préparation et de l'exécution des essais. En

effet, l'avocat de la défense du MOD, Charles Gibson a reconnu que 90% de ces 114 témoins essentiels étaient morts ou introuvables.

S'exprimant après le jugement, Alan Llett, un vétéran de 73 ans de Chelmsford a dit : « C'est un bon jugement. Je garde une pensée pour ces pauvres hommes qui n'auront pas connu ce jour. »

Neil Sampson, membre du Cabinet Rosenblatt [qui défend les vétérans] a dit que c'était un jour merveilleux pour tout le monde en ajoutant que, depuis que le MOD a entamé cette action [5 ans] 59 vétérans sont décédés.

Avancées scientifiques

Au cours du procès en janvier 2009, Benjamin Browne, représentant les vétérans a dit que la science a reconnu le lien entre les problèmes de santé et leurs activités durant les essais. Selon lui, l'attitude du gouvernement britannique est en contradiction avec ce qui existe dans de nombreux pays qui ont mis en place des systèmes compensatoires lorsque les vétérans devenaient malades.

Les Etats-Unis ont accordé une compensation sous la loi pour "Radiation Exposure Compensation Act to veterans" qui inclut au moins un Britannique ayant participé aux essais nucléaires dans les années 60.

En France, un projet de loi est déposé par le gouvernement et il est prévu qu'elle soit votée dans le courant de l'année. Cette loi pourrait attribuer une compensation à ceux qui auraient pu contracter une maladie attribuable aux essais nucléaires dans le Sahara et en Polynésie entre 1960 et 1996.

Pendant la guerre froide dans les années 50, la Grande-Bretagne a testé des armes nucléaires en Australie, sur les lles Monte Bello à l'ouest des côtes australiennes et à Christmas Island dans le sud Pacifique. Des vétérans qui ont servi dans l'armée de terre, la marine royale et l'aviation, tout comme les personnels de Nouvelle-Zélande et des Fidji, ont participé à ces essais.

"Lumière Brillante"

En janvier 2009, Dougie Hern un vétéran de 72 ans, a raconté à la BBC ce qui s'est passé : « Nous avons vu une lumière brillante et très intense, se rappelle-t-il. C'était comme si quelqu'un avait allumé un néon dans votre tête. Cette lumière allait grandissante et vous pouviez voir les os de votre main, comme un rayon X rose devant vos yeux clos. »

M. Hern qui a maintenant 72 ans, est convaincu que les radiations de ce jour et à quatre autres occasions sont les causes de son diabète, de protubérances qui grandissent sur son sternum et de la mort de sa fille à l'âge de 13 ans des suites d'un cancer.

A l'ouverture de ce procès un porte-parole du MOD a reconnu comme capitale, la contribution de vétérans. Lorsqu'une demande de compensation nous sera présentée, elle sera considérée et si le MOD est reconnu légalement responsable une compensation sera versée. Lorsque la preuve de sa responsabilité aura été établie une compensation sera payée, a indiqué un porte-parole du MOD.